

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PERMIS DE CONSTRURE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

Objet de l'enquête

Par arrêté du 08/09/2024, Madame la maire de Lescar a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande de permis de construire, déposée par la Communauté d'Agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées d'une centrale photovoltaïque au sol projetée au lieu-dit « Saligou » sur la commune de Lescar.

Lieu et durée de l'enquête

L'enquête se déroulera en mairie de Lescar, Allée du Bois-d'Ariste 64230 Lescar, du lundi 14 octobre 2024 au jeudi 14 novembre 2024 aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Responsable du projet

La Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP) est la collectivité responsable et maître d'ouvrage de ce projet.

Tout renseignement sur le projet peut être obtenu auprès du chef de projet

M. Alexandre Lecompte, Directeur du Cycle de l'Eau de la CAPBP
29 rue Roger Salengro 64000 Pau - a.lecompte@agglo-pau.fr - 05 58 80 78 00

Commissaire enquêteur

M. Jean-Luc Estournès, cadre territorial retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Pau

Consultation du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté pendant la durée de l'enquête.

- 1) en version papier en mairie de Lescar aux jours et heures d'ouverture suivants : du lundi au vendredi 8h30 - 12h / 13h30 - 17h (jours et heures d'ouverture de la mairie)
- 2) sur le site internet : <http://www.lescar.fr>
- 3) en version numérique, en Mairie, où un poste informatique sera mis à disposition du public à cet effet.

Évaluation environnementale

Le projet donne lieu à étude d'impact figurant au dossier d'enquête assortie de l'avis émis par l'Autorité Environnementale.

Observation du public

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra exprimer ses observations ou propositions :

- 1) soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Lescar
- 2) soit en les adressant par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur en mairie de Lescar, par voie postale - Hôtel de ville - Allée du bois d'Ariste 64230 Lescar, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@lescar.fr
- 3) soit directement auprès du commissaire-enquêteur, par oral ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiendront en mairie de Lescar le mercredi 30 octobre 2024 de 08h30 à 12h et le jeudi 14 novembre 2024 de 13h30 à 17h.

Clôture de l'enquête

À l'issue de l'enquête, le registre d'enquête sera clos par le commissaire-enquêteur qui remettra dans le délai d'un mois son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront ensuite consultables par le public pendant un an, sur le site de la Ville de Lescar mentionné ci-dessus, ainsi qu'en mairie de Lescar.

Décision

Au terme de l'enquête et, au vu de ses enseignements, Madame la maire de Lescar, autorité compétente, statuera sur la demande de permis de construire déposée par la CAPBP.